

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2008

L'an deux mille huit, le quinze juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves **d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puau**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, , Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Cuoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault** M. Guy **Latorre**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Sylvie **Panchout**, M. Philippe **Laveix** (pv. Patrick BARRIERE).

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2008.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 09 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Madame Marie José LAWATHER est désignée secrétaire de séance.

1. BUDGET COMMUNAL

↳ **Acquisition d'un tracteur**

Monsieur le Maire rappelle que le tracteur Massey Fergusson acquis en 2004 est mal adapté aux travaux de faucardage de voirie : le dispositif d'embrayage mécanique ne convient pas et a été endommagé à plusieurs reprises, générant de lourdes factures d'entretien. Une consultation a été engagée pour l'achat d'un tracteur à embrayage hydraulique. Monsieur le Maire fait le point sur la remise des offres et informe le Conseil Municipal que la commission a porté son choix sur l'offre présentée par la société Garineau-Ortega. Cette dernière a sélectionné un tracteur de marque New Holland type T 5060 4 roues motrices d'occasion, révisé, pour un montant de 46 046 € ttc. Ce tracteur est une occasion très récente et dispose de jantes renforcées et d'un pot d'échappement fixé à la cabine – la société Garineau Ortega procède également à la reprise de l'ancien tracteur Massey-Fergusson 290 (1986) pour la somme de 2 990,00 net (TTC).

Monsieur le Maire propose de financer cet achat à l'aide du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes et d'un emprunt réalisé sur 7 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord par dix huit voix pour, et autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt auprès de l'établissement bancaire qui remettra la meilleure proposition. Les crédits afférents à cette acquisition et à son financement ainsi qu'à la reprise du tracteur seront inscrits au budget par décision modificative.

↳ **Remplacement du bus scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que quelques semaines après sa prise de fonction, il a été informé que le véhicule communal de transport en commun Peugeot Boxer, acquis en 1997, ne serait manifestement pas admis à la visite de contrôle technique prévue en août prochain compte tenu de son état de vétusté.

Une consultation d'entreprises vient d'être engagée dans le cadre d'une procédure adaptée, avec publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et information des professionnels locaux. La date butoir de remise des offres a été fixée au 18 juillet 2008 à 17 h. Une enveloppe de 120 000 € ttc devrait suffire. En outre, il sera proposé au fournisseur de reprendre le bus Peugeot Boxer sur une base de 2 000 € à négocier. Le fonds de compensation de la TVA sera perçu dans deux ans au taux de 15,482 %.

Le Conseil Général ne subventionne plus directement les acquisitions de véhicules de transports en commun. En revanche, il participe au financement du fonctionnement du service et prend en compte les coûts induits par le renouvellement de véhicules (intérêts des emprunts, amortissement du matériel). Cette participation est calculée sur la base des élèves transportés, à hauteur de 90 % pour les élèves résidant à plus de 3 km et de 30 % pour ceux qui résident à moins de 3 km.

Monsieur le Maire rappelle que ce service est gratuit pour les familles. L'équilibre du budget annexe de la Régie communale des transports est assuré par le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que le bus est également mis à la disposition des établissements scolaires communaux pour les sorties scolaires. Cette mise à disposition entre dans le calcul du coût de fonctionnement des écoles pour lesquels une participation est demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles communales de Sauveterre. Une participation est aussi versée directement au budget de la régie des transports par le Syndicat Intercommunal du Collège.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de remplacement du véhicule de transport en commun Peugeot Boxer et sur le mode de financement.

Après discussions le Conseil Municipal,

- donne son accord par 18 voix pour et compte-tenu de l'urgence, autorise Monsieur le Maire à sélectionner et à passer commande de la meilleure offre, et à négocier la reprise du bus Peugeot Boxer.
- autorise Monsieur le Maire à souscrire l'emprunt nécessaire au financement de cette acquisition sur une durée de 7 ans
- fixe la durée d'amortissement du véhicule sur la durée de l'emprunt,
- autorise Monsieur le Maire à prévoir tous les crédits nécessaires par décision modificative au budget primitif 2008.

2. PERSONNEL COMMUNAL

↳ Création d'un poste d'ATSEM et d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Vu le départ à la retraite de Madame Josette BOUDEYRON, adjoint technique territorial à temps plein, affecté à l'école élémentaire pour assurer les fonctions d'Atsem,

Vu le départ à la retraite de Madame Nicole VAREILLE, adjoint technique territorial à temps plein,

Vu la demande présentée par Madame Isabelle PEYRE, adjoint des services techniques à temps non complet (1285 h annualisée), de bénéficier d'un poste à temps complet,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de :

- créer la vacance d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles ATSEM à temps complet pour une quotité annualisée de 1607 heures,
- déclarer la vacance d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour une quotité annualisée de 1607 heures,
- déclarer la vacance d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité annualisée de 1285 heures.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de recruter un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM),

décide, par 18 voix pour :

- de créer au tableau des effectifs de la commune, à compter du 01 septembre 2008, un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle à Temps Complet
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal

et de déclarer la vacance :

- d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour une quotité annualisée de 1607 heures,
- d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité annualisée de 1285 heures (base 28 h. hebdomadaire)

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission de recrutement. Mmes COMBEFREYROUX, MERY, DECHE, M. BALLARIN ainsi que la directrice de l'école maternelle pour le recrutement de l'ATSEM sont désignés pour constituer cette commission.

Monsieur Maire informe le Conseil Municipal que la réorganisation des services d'entretien est à l'étude et sera applicable dès la rentrée de septembre.

3. TIGF – INSTALLATION CLASSEES

↳ Rapport et conclusion du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gilles BUSSAC de présenter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en date du 12 février 2008, relative à la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter, au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement, une station de compression de gaz, qui s'est déroulée du 17 mars au 17 avril 2008.

Monsieur BUSSAC donne lecture des conclusions motivées de l'enquête :

« A l'issue de l'enquête publique, l'ensemble des formalités requises étant accompli,

Compte tenu de l'examen des pièces au dossier,

Considérant l'étude d'impact et l'étude de danger présentées par TIGF, notamment les mesures envisagées pour réduire, supprimer ou compenser les effets du projet sur l'environnement,

Considérant que par arrêté inter-préfectoral en date du 22 mars 2007, les travaux pour la construction de la canalisation de transport de gaz naturel et des constructions annexes ont été déclarés d'utilité publique,

Considérant les observations recueillies lors de l'enquête,

Considérant les réponses apportées par TIGF,

Le commissaire enquêteur conclut sa mission par un Avis favorable à la demande d'autorisation préfectorale d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la station de compression projet « artère de Guyenne, sur la commune de Sauveterre de Guyenne. »

Monsieur BUSSAC précise que les remarques émises par courrier de Monsieur le Maire ont été prises en considération tant en ce qui concerne le volet paysager que le bassin de rétention dont la situation a été modifiée. Cependant, Monsieur BUSSAC souhaite qu'il y ait des contrôles réguliers de manière à s'assurer que les prescriptions sont bien respectées.

4. URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude avait été demandée par la municipalité précédente à l'organisme du Foyer de la Gironde pour envisager l'aménagement en logements sociaux des deux immeubles communaux situés rue Saubotte et à l'angle de la rue René Cassin.

De mémoire ces deux immeubles et les jardins attenants avaient été acquis à titre de réserve foncière en vue de l'extension éventuelle des locaux de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose actuellement de trop peu d'informations permettant d'estimer l'évolution de cet établissement scolaire ; il serait sage de ne pas se démunir dans l'immédiat de cette réserve foncière de proximité. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de surseoir à ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

5. CONVENTION D'AMENAGEMENT DES ECOLES

Dans le même esprit que la Convention d'Aménagement de Bourg, le Conseil Général met en place un dispositif de Convention d'Aménagement des Ecoles, à la suite d'études menées sur l'évolution des effectifs des élèves dans les écoles du Département, lesquelles permettent d'effectuer des projections en terme de besoins.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre la candidature de la commune de Sauveterre de Guyenne. Il y aura alors lieu de proposer aux communes du secteur scolaire de Sauveterre de s'associer à cette réflexion. L'étude préalable devra aussi mettre en évidence s'il y a lieu la nécessité de se regrouper en la forme d'un syndicat intercommunal de regroupement pédagogique.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour faire acte de candidature à la signature d'une « Convention d'Aménagement des Ecoles » avec le Conseil Général de la Gironde.

6. CREATION D'UN C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Social)

↳ Information et avis sur une candidature

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose actuellement d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) lequel répond aux besoins de la seule commune de Sauveterre de Guyenne. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale permettrait d'étendre l'action sociale sur le territoire de la CCPSG et présente les modalités de création de cet établissement public. Il explique ce sujet a été évoqué au sein de l'assemblée de la CCPSG ainsi que de l'association des Maires du Canton et du CCAS. Ces instances ont émis un avis favorable sur cette réflexion.

Ainsi, tous les projets d'entraides pourraient être mis en place (portage de repas plus adapté, suivi du RMI, entraide à domicile, aide financière, jardins solidaires ...) à l'échelle du territoire. La région de Créon a déjà mis en place cette structure, laquelle est en outre éligible à l'aide du Département.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal est favorable à cette démarche.

7. ADMISSION EN NON-VALEUR

Service de l'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur des produits du service de l'assainissement classés irrécouvrables à la suite des poursuites menées par le Trésor Public, comptable communal. (Total : 831,68 €)

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, procède à l'admission en non-valeur des produits suivants au titre de l'exercice 2004 à 2007 :

Budget communal principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur des produits du service de l'assainissement classés irrécouvrables à la suite des poursuites menées par le Trésor Public, comptable communal. (Total : 71,90 €)

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, procède à l'admission en non-valeur des produits suivants au titre des exercices 2006 et 2007 :

8. CONSEIL DES SAGES

Monsieur le Maire remarque le nombre de retraités actifs sur la commune et propose de constituer un Conseil des Sages, entité indépendante du Conseil Municipal, lequel se composerait de membres de droit et de membres désignés à titre consultatif uniquement.

Monsieur Maurin n'est pas favorable à cette idée.

Monsieur le Maire demande à chacun d'y réfléchir et rappelle que cette création faisait partie du projet « Sauveterre ensemble ». La question est mise en réflexion et sera reposée lors d'une séance ultérieure.

9. TAXE LOCALES D'EQUIPEMENTS (TLE)

A la suite d'une réunion à la Sous-Préfecture, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'instauration de la Taxe Locale d'Equipement. Cette taxe permet aux communes de financer les travaux d'équipements publics communaux. Elle est perçue au profit de la commune et porte sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature.

L'application de cette taxe n'est pas obligatoire dans les communes de moins 10 000 habitants. Le montant est fixé par décret. Si la commune vote l'application de cette taxe, elle est valable pendant 3 ans puis elle est renouvelable.

Après échanges de vues, la majorité de l'assemblée ne semble pas favorable à l'instauration de cette taxe. Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir à cette question. La décision sera prise ultérieurement.

10. TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les communes ont la possibilité d'instituer, par délibération, une Taxe forfaitaire sur les cessions de parcelles devenues constructibles, taxe qui s'applique lors de la première vente qui suit le classement en terrain constructible.

Cette taxe est égale à 10 % des 2/3 de la vente. La taxe est due par le vendeur.

Après échanges de vues, la majorité du Conseil Municipal semble privilégier l'instauration de cette taxe plutôt que celle de la TLE. Cependant la décision est reportée à une séance ultérieure. Chaque conseiller recevra les informations qui lui permettront d'étudier ce dossier.

Monsieur le Maire demande que chacun y réfléchisse. Il propose que ces questions soient abordées dans le cadre de l'étude prospective qui va être faite dès la rentrée avec la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne.

11. QUESTIONS DIVERSES

↳ Festival « Ouvre la voix »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme du festival « Ouvre la voix » et fait part d'une réunion qui se tiendra dans les locaux de la CCPSG, le 17 juillet prochain, en vue de l'organisation de cette manifestation. Celle-ci devra devenir une réelle activité. La participation demandée à la commune de Sauveterre de Guyenne par la société organisatrice est après discussions de 1 450 €.

↳ Achat drapeaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy LATORRE.

Monsieur Guy LATORRE informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les drapeaux et portes drapeaux de la Commune. Deux entreprises ont été consultées. Il est demandé également de prévoir des portes drapeaux aux écoles maternelle et élémentaire et ainsi qu'à la RPA et de revoir ceux de la mairie et particulièrement un d'entre eux sur la façade donnant rue de la Font.

Le Conseil Municipal donne son accord pour prévoir l'achat de nouveaux drapeaux.

↳ Association des 4 clochers

Monsieur Guy LATORRE présente au conseil municipal le projet de création d'une association dite des « 4 Clochers » (pour les 4 églises de la commune).

Une assemblée constitutive est prévue début septembre. Cette association permettra de prévoir des projets pour les 4 églises.

Monsieur le Maire signale que la Fondation Total peut venir en aide pour l'aménagement intérieur et extérieur (toiture, carrelage, chapelle) ainsi que TIGF.

↳ Fête des Vins

Monsieur Pierre TOMADA signale qu'une réunion va avoir lieu pour régler les derniers détails d'organisation de la fête des vins.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un apéritif sera offert le dimanche à midi en accord avec la Communauté de Communes où seront invités l'ensemble des Présidents d'Association de la Communauté des Communes, Madame la Sous Préfète, les personnes intronisées, les compagnons, les organisateurs de la fête. A la suite, un repas sera organisé par l'Association des Maires du canton et de la Communauté de Communes. Les Conseillers Municipaux qui le souhaitent pourront s'inscrire à ce repas moyennant une participation de 20 €. La commune prendra à sa charge les repas des Compagnons de Bordeaux et des personnalités intronisées.

Monsieur le Maire demande de prévoir également de sécuriser l'échafaudage de la mairie.

↳ Délégation allemande

Monsieur le Maire présente le programme de réception de la délégation allemande et signale que la réception officielle se fera le vendredi 25 juillet à 14 h devant la mairie.

↳ Aménagement de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CAUE a effectué une pré-étude pour le réaménagement de la mairie et qu'il est nécessaire de missionner un architecte en vue de la réalisation de ce projet – Une consultation de maîtres d'œuvre sera engagée fin 2008 début 2009.

Il serait également intéressant de réfléchir à l'acquisition d'un local commercial dans l'immeuble de l'ancien « Hôtel de France » actuellement en réfection et de proposer à l'OTEM et à la

Communauté des Communes d'y installer l'office de tourisme et la vintothèque. Ainsi le bâtiment qui abrite l'office pourrait devenir une bibliothèque-médiathèque. Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir à cette possibilité.

↳ **Travaux station d'épuration**

Monsieur Benoît PUAUD donne lecture des problèmes survenus lors de la réception des travaux de la station d'épuration. Il est demandé au maître d'œuvre d'organiser une réunion début septembre avec l'entreprise Sud-Ouest Canalisations, titulaire du marché de travaux, pour faire le point sur les dysfonctionnements et prendre les décisions qui s'imposent.

Il y a lieu de prévoir l'évolution de l'assainissement hors agglomération et notamment dans les petits bourgs.

↳ **Commission des sports**

Madame Marie-José Lawther donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission des sports du 11 juillet dernier.

POINT N°1 : Accompagnement éducatif à la rentrée 2008 (courrier du 16 juin 2008 signé entre le collège, la commune, la communauté des communes)

A retenir les projets proposés qui s'inscrivent dans le volet sportif de l'accompagnement éducatif : création d'un mur d'escalade, d'un skate park, d'un équipement de tennis de table.

Affaire à suivre en relation avec Sandrine Combefreyroux et Yves d'Amécourt.

En ce qui concerne le tennis de table, faire le lien avec la section tennis de table du CHAEM (Marie-José Lawther).

POINT N°2 : Almanach sportif

Création d'un almanach sportif pour le 15 août (format A4 RV) à encarter dans l'Echo des cités, à distribuer dans les écoles maternelles, primaires et collèges, à envoyer aux médecins pour mise en salle d'attente et chez les commerçants (Marie-José Lawther).

POINT N°3 : Référents sport

Les associations doivent avoir un « référent sport communal » :

FOOT : Patrick Barrière, Sylvie Panchout, Ghislaine Curoy

PETANQUE : Patrick Barrière

GYM, CHAEM, JUDO, VOLLEY, VELO : Marie-josé Lawther

TENNIS : Sandrine Combefreyroux

La mission des référents : être le lien entre les assos et la commune/CDC, accompagner les assos dans leur communication, être au courant de l'actualité des assos (bureau, compétitions, animations,, etc), etc.

POINT N°4 : BLOG/ECHO des CITES

11 billets « Associations sportives » ont été édités sur le blog communal,

Chaque référent sport doit inciter les associations à utiliser les moyens mis à leur disposition.

POINT N°5 : Honneur aux assos sportives et à leurs champions le 20 septembre à 18h

Un vin d'honneur sera organisé le 20 septembre pour les assos sportives et leurs champions. Envoi des invitations début septembre (Marie-José Lawther)

POINT N°6 : VOLLEY CLUB

Le club se décourage...mais ne désespère pas !

Marie-José Lawther va les aider dans leur communication et à la fin de l'année on voit la situation en terme d'adhérents.

Le CHAEM serait éventuellement prêt à créer une section volley FSGT pour les « héberger ». Les adhérents du CHAEM pourraient ainsi bénéficier d'une section volley et les adhérents du volley pourraient ainsi bénéficier des activités du CHAEM.

A suivre

POINT N°7 : KARATE

Patrick Barrière a été contacté par Mr « X » pour monter une section Karaté à Sauveterre. Attention à ne pas développer une offre qui fragiliserait le judo. A examiner

POINT N°8 : RENCONTRE INTERVENANTS SPORTS

Marie-José Lawther souhaite organiser à la rentrée une rencontre entre les intervenants sports (animateurs sportifs, profs collèges, profs assos)...à suivre

POINT N°9 : REM & SPORT

Afin de créer une rencontre « conviviale » entre les différents clubs de sport, les jeunes sportifs, Marie-José Lawther et Franck Claverie réfléchissent à animer une émission de radio sur le sport. L'objectif est de les inviter à participer à l'émission ...et de relayer l'info dans le blog, l'écho des cités, articles presse, etc. à suivre...

POINT N°10 : PARE BALLON TERRAIN DE BASKET

RDV le jeudi 17 juillet à 14h15 zone de BONARD avec la société qui a vendu le matériel à l'ancienne équipe municipale (Marie-josé Lawther, Franck Claverie, Manu, Patrick et Francis).

↪ **CCAS**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du CCAS du 1er juillet –

Service de restauration collective : Le marché de restauration collective d'une durée d'un an à compter du 1er août 2008 a été attribué à la société SCOLAREST Vu l'augmentation conséquente des prix de cette prestation, il sera inévitable de réviser la tarification des repas pour la rentrée 2008-2009. Toutefois, la totalité de l'augmentation ne pourra pas être répercutée sur le tarif appliqué aux familles.

Résidence de personnes âgées de Pringis : Le CCAS a décidé de ne pas appliquer l'augmentation légale des loyers mais de limiter cette augmentation à 2,5 % soit de 400 € à 410 € au lieu de 431 €, à compter du 1er juillet 2008.

Une commission d'attribution des logements à la RPA a été mise en place – Outre le président, Mmes Ghyslaine CUROY, Monique PHILIPPE, M. Patrick BARRIERE participent à cette commission. Cette commission, animée par Patrick Barrière, est chargée de mettre en place des critères objectifs d'attribution.

↪ **Election des délégués pour l'élection des sénateurs (grands électeurs)**

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vue des élections sénatoriales, le Conseil Municipal en sa séance du 27 juin 2008 a procédé à l'élection des ses délégués et suppléants.

Ont été élus délégués : Messieurs Benoît PUAUD, Patrick BARRIERE, Pierre TOMADA, Philippe LAVEIX et Madame Sandrine COMBEFREYROUX.

Ont été élus suppléants : Messieurs Guy LATORRE, Serge MAURIN et Madame Annette QUEBEC.

↪ **Boîtes à idées**

Madame Ghislaine CUROY donne lecture des remarques faites par les administrés de la commune :

- Pendule à mettre à l'heure – Monsieur Pierre TOMADA
- Repeindre les bancs de la place – avis défavorable du Conseil
- Signaler les changements de sens des rues – un avertissement a été fait dans le blog, mais cela n'est pas suffisant. Monsieur le Maire demande qu'à l'avenir une note d'information soit distribuée dans les boîtes aux lettres.
- Déjections canines – voir pour distributeur de poche Pierre TOMADA

↪ **Dépenses électriques**

Un rapport sur la consommation électrique de l'année a été transmis à chaque conseiller - Vu les consommations importantes constatées, il est demandé à la commission « développement durable » d'étudier des mesures d'économie sur l'éclairage de la bastide et du stade.

↳ Véhicule électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'acquérir un petit véhicule électrique pour assurer les déplacements du service d'entretien de la voirie et des espaces verts. La question est à étudier.

↳ Téléphonie de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Mairie, le Maire et les adjoints ainsi que les responsables de pôles ont été dotés de téléphones portables. L'intérêt de cette flotte est la gratuité des communications téléphoniques en interne, les économies réalisées sur les appels de téléphone portable en externe et la facilité de communication.

Le projet de changement de standard téléphonique de la Mairie est à l'étude. D'après les premières offres, les économies annuelles seraient de l'ordre de 1000 €.

Au sujet de la téléphonie, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'étudier les modalités de révision du loyer d'occupation du domaine public du relais BOUYGUES au stade – Il est également nécessaire de demander des mesures de radiofréquences de ces antennes. Il évoque un texte de santé publique qui interdirait la présence d'antenne dans le périmètre des écoles. Cette question va être posée explicitement à l'administration et aux opérateurs concernés : antenne du Château d'Eau et antenne du Stade.

↳ Circulation rue Saint Romain

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité d'inverser le sens de circulation de la Rue Saint Romain, de la place de la République au Boulevard du 11 novembre. La DDE a été consultée sur ce projet considérant notamment la sortie de cette rue sur le boulevard du 11 novembre. Cette dernière n'a pas émis d'objection. Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de se prononcer. Il rappelle que d'inverser le sens de la circulation permettra :

- de diminuer la circulation sur le boulevard des Anciens d'AFN des véhicules qui empruntent ce trajet pour rejoindre la route de La Réole
- de fermer la place sans avoir à changer le sens de circulation rue de La Font ou rue Saint Romain

Après échanges de vues, le conseil municipal accepte par 11 voix pour, la modification du sens de circulation de la rue saint Romain.

↳ BUDGET

Ouverture de crédits supplémentaires

Monsieur le Maire fait le point sur les crédits supplémentaires à inscrire au budget à la suite des commandes de matériels et de travaux.

Budget communal

Balayeuse : 3 490 € ttc

Tracteur : 46 050 € ttc net - reprise tracteur : 2 500 €

Toiture église 4 882,26 € ttc

Toiture mairie complémentaire : 18 350 € ttc

Subvention complémentaire manifestation « Ouvre la voix » 950 € (soit au total 1450 €)

Emprunt acquisition matériel : 46 000 €.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions modificatives nécessaires à l'équilibre du budget par virement et ouverture de crédits supplémentaires.

Régie des transports

Acquisition d'un véhicule de transport en commun : 118 500 €

Emprunts : 118 500 €.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions modificatives nécessaires à l'équilibre du budget par virement et ouverture de crédits supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'audit financier sera présenté en séance publique par Madame la Trésorière, le lundi 08 septembre à 20 h salle des mariages.

↳ **Fête des vendanges**

L'association Tourisme Animation lance une Fête des vendanges les 20 et 21 septembre prochain. A cette occasion, la seule parcelle de vigne située au cœur de la Bastide et appartenant à Monsieur MARTY sera vendangée. Le Conseil Municipal se réjouit de cette idée.

Monsieur le Maire signale également la fête du sport le 20 septembre.

↳ **Décharges brutes**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Puaud de présenter le dossier des décharges

Monsieur Puaud informe le Conseil Municipal que deux décharges brutes jugées « non banalisables » ont été recensées sur le territoire de la commune aux lieux-dits « Maurice » et « Stade », dans le cadre de l'étude départementale menée en 2001 pour la résorption et la réhabilitation des décharges brutes.

La commune a été appelée à prendre les mesures nécessaires pour la réhabilitation de ces deux sites et a ainsi missionné un bureau d'étude en 2006 pour procéder à une « Evaluation Simplifiée des Risques ». Au vu des résultats de cette étude et sur les directives des services préfectoraux, la commune a été invitée à poursuivre la démarche. C'est ainsi que la municipalité précédente, en sa séance du 10 décembre 2007, a décidé d'engager une nouvelle consultation pour la réalisation d'une étude de diagnostic « pollution » qui doit être validée par la DRIRE. Le montant des études était estimé à 6150 € pour le site « Stade » et 5 100 € pour le site « Maurice ». Cette mission d'étude comprend, outre les analyses de sols et des cours d'eau, les mesures de potentiel bio gaz dans les sondages ainsi qu'une proposition de remise en état suivant les résultats obtenus.

Monsieur Puaud indique que la consultation engagée en janvier 2008 n'a pas donné lieu à décision expresse ; compte tenu du dépassement du délai de validité des offres, une nouvelle consultation a été engagée en mai 2008.

Monsieur Puaud présente le résultat de cette nouvelle consultation et propose de retenir l'offre de la société Teréo sise à Cestas (gironde) pour un montant total de 6 631,00 € ht (« stade » : 3373,00 €. ht – « maurice » : 3258,00 € HT).

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

↳ **Agent communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Laurent NOEL ne peut plus assurer son rôle d'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) et qu'il y a lieu de voir qui peut assurer cette tâche.

↳ **Passeports**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Sauveterre, au titre des communes rurales, et la ville de Mérignac, pour les grandes communes, ont été désignées « communes pilotes » pour la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'établissement des passeports bio métriques. Un bureau a été affecté à ce service. L'équipement va être installé dans

le courant du mois d'août. Il s'agira certainement d'adapter le fonctionnement du service administratif en conséquence.

↳ **Aménagement urbain**

Comme cela avait été annoncé dans le programme électoral, les jardinières en béton présentent aux quatre coins de la place vont être enlevées. Monsieur Gilles BUSSAC présente les devis de démolition reçus. Le devis moins disant est retenu. Les travaux sont prévus pour cet été.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 h 30.